



Secteur soutien Cégeps
FEESP-CSN

Téléphone :
514.598.2495

Télécopieur :
514.598.2497

Courriel:
secteur.cegeps@csn.qc.ca

Présidente
Johanne Cadieux

Vice-président
Christian Vézina

Secrétaire générale
Martine Moreau

Conseiller syndical
Jean Favreau
Téléphone :
514.598.2394
Télécopieur :
514.598.2398

Employée de bureau
Suzanne Lambert
Téléphone : 514.598.2301



Mandat 2015-2018

Montréal, le 3 août 2015

**À TOUTES LES PERSONNES
PRÉSIDENTES ET SECRÉTAIRES DES SYNDICATS
DU SECTEUR SOUTIEN CÉGEPS (FEESP-CSN)**

Par la présente, vous êtes convoqué-es à la première assemblée générale extraordinaire du Secteur soutien cégeps, dont vous trouverez les détails ci-après :

Date :	Vendredi 4 septembre 2015
Début :	10 heures, le vendredi 4 septembre
Inscription :	À partir de 9 h , le vendredi
Lieu :	Hôtel Gouverneur Place Dupuis Salle Gouverneur 1, 2, 3 1415, rue Saint-Hubert, Montréal, H2L 3Y9
Hôtel :	Bloc de chambres réservé à l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis. Tous les détails à la page 2 de la convocation (note PS3)

Au plaisir de vous voir à cette réunion.

Martine Moreau
Secrétaire générale

c.c. – Marjolaine Côté, vice-présidente FEESP
– Aux personnes conseillères syndicales du secteur

/ 2

PS 1 À la fin de la réunion, une personne déléguée par syndicat doit remplir et remettre une feuille de barème de dépenses aux fins du calcul de la péréquation.

PS 2 Les statuts et règlements du secteur prévoient que votre syndicat doit avoir acquitté ses redevances et *per capita* du mois **de juillet 2015** à la CSN, à la FEESP, au Conseil central et au Secteur soutien cégeps pour bénéficier d'une **délégation officielle**.

PS 3 **Réservation de chambres** : un bloc de chambres a été réservé au tarif négocié de **134 \$** avant taxes (chambre classique, en occupation simple ou double) à l'**Hôtel Gouverneur Place Dupuis**.

Téléphone : 514-842-4881, **sans frais** 1-888-910-1111

Date limite pour effectuer votre réservation : **17 août 2015**

Mentionnez le code «**150902CSN**».

Stationnement : 19,50 \$ par jour (taxes incluses)

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Accréditation des personnes déléguées
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. État de la négociation
5. Levée de l'assemblée